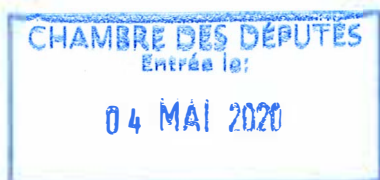

adr:ALTERNATIV DEMOKRATESCH
REFORMPARTEIFernand ETGEN
President vun der Chamber
19, um Krautmaart
L-1728 Lëtzebuerg

Lëtzebuerg, den 04. Mee 2020

Här President,

Esou wéi d'Chambersreglement et virgesäit, bleden ech Iech, dës parlamentaresch Fro un d'Madame Justizminister welder ze leeden welderzeleeden.

Madame le Ministre,

Sous l'égide de votre prédécesseur une réforme du divorce par consentement mutuel a été initiée. Aujourd'hui nous voyons de nombreuses difficultés supplémentaires pour les citoyens concernés, alors que la réforme était censée faciliter le divorce, le rendre plus rapide et moins coûteux.

Un problème très important concerne l'inventaire des biens meubles à dresser. Si, sous "l'ancien régime" on pouvait se limiter à déclarer dans la requête que " les biens meubles ont été partagés aux droits des parties", aujourd'hui certains Juges exigent que l'inventaire renseigne :

- la liste du mobilier et des meubles meublants et l'évaluation de chaque objet au moment du partage ;
 - Le solde de chaque compte bancaire au moment du partage ;
 - La spécification de chaque véhicule (marque, modèle, plaque d'immatriculation et/ou nr de châssis) et une évaluation de chaque véhicule ;
1. N'êtes vous pas d'avis que cet allourdissement des formalités est aussi chronophage que finalement inutile en pratique.
 2. Aller au bout de la logique employée, ne devrait-on pas alors faire expertiser / évaluer tous les biens meubles des époux par des experts assermentés ?
 3. Quid alors d'une expertise Immobilière obligatoire et Immédiate en cas de divorce ?
 4. Comptez-vous déposer un projet de loi qui redresse certaines erreurs d'appréciation – aussi au niveau procédural- commises lors de réforme en question ou donner des directives pour arriver au moins à une application uniforme des règles ?

Mat déiwem Respekt

Roy Reding

Deputéleiten



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Dossier suivi par Christian Alff
Service des séances plénières et
secrétariat général
Tél : 466.966.223
Fax : 466.966.210
e-mail : calff@chd.lu

Monsieur Marc Hansen
Ministre aux Relations avec le Parlement
Luxembourg

Luxembourg, le 04 mai 2020

Objet : Question parlementaire n° 2136 du 04.05.2020 de Monsieur le Député Roy Reding - Réforme
du divorce par consentement mutuel

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous communiquer par la présente la question parlementaire sous objet.

Je vous prie de bien vouloir me faire parvenir la réponse du Gouvernement dans le délai d'un mois
afin que je puisse la faire publier avec la question au compte rendu.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Fernand Etgen
Président de la Chambre des Députés